

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**516<sup>e</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 7 novembre 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
M. Steve Massicotte, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Richard Cossette, conseiller  
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Est absent : M. Adam Perreault, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOMENT DE RÉFLEXION**

**2016.11.299**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

**A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

**B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois d'octobre 2016

**Période de questions (15 minutes)**

**C. Administration générale**

1. Dépôts de documents
  - 1.1. Consommation électrique
  - 1.2. Consommation d'eau
  - 1.3. Dépôt du sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation
  - 1.4. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 1.5. Liste des personnes endettées envers la municipalité
  - 1.6. Rapport d'ouverture des soumissions – Agrandissement, rénovation et mise aux normes de l'hôtel de ville
  - 1.7. Pétition des résidents de la Montée de l'Enseigne

2. Correspondance
  - 2.1. SDE – Demande de démarches pour Internet haute vitesse
3. Gala Artisan des Chenaux – Achat de deux billets
4. Formation directeur général – Les regroupements bénévoles gravitant autour de la municipalité : quelles sont les règles du jeu? et l'Abécédaire des approbations et autorisations ministérielles en matière de finances publiques
5. Préposé au restaurant de l'aréna – Embauche
6. Rapport du maire – Fixation de la date du dépôt
7. Responsable des comités – Nomination
8. Maire suppléant – Nomination
9. Hôtel de ville – Frais d'architecture – Autorisation de la dépense
10. Souper de Noël des employés et des élus – Autorisation de la dépense
11. Résolution 2014-10-263 – Abrogation
12. Dérogation mineure 14-06 – Autorisation de signatures

**D. Contrat et appels d'offres**

1. Rénovation de l'hôtel de ville – Octroi du contrat
2. Hôtel de ville – Assistance pendant la construction – Octroi du contrat

**E. Avis de motion**

**F. Adoption de règlement**

**G. Sécurité publique**

1. Formation des pompiers – Résolution

**H. Travaux publics**

**I. Hygiène du milieu**

**J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

1. Servitude – Virée Île-du-Large Est – Suivi et proposition de mesures compensatoires
2. Période de question portant sur la demande de dérogation mineure numéro 16-04 – Lot 4 174 809 – Réputée rendre conforme l'agrandissement d'un bâtiment principal et l'implantation d'un bâtiment accessoire
3. Dérogation mineure – Lot 4 174 809
4. Point de dépôt – Recyclage des appareils électroniques et des piles

**K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)**

1. Surplus de la course Richard Tessier – Achat d'équipement
2. Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire – Gratuité de l'aréna

**L. Divers**

- 1.
- 2.
- 3.

**Période de questions (15 minutes)**

**M. Rapport des comités**

## **N. Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

**2016.11.300**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

### **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

Aucune.

### **GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)**

**2016.11.300.1**

#### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 573 979,92 \$.

Liste des comptes payés	290 790,35 \$;
Liste des comptes à payer	235 142,95 \$;
Liste des salaires	48 046,62 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

### **ENCAISSEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

Les encaissements du mois d'octobre sont de 102 080,80 \$.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)**

- Tracé de l'oléoduc;
- Délais de l'avis public pour le registre.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### **CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

## **CONSOMMATION D'EAU**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

## **DÉPÔT DU SOMMAIRE REFLÉTANT L'ÉTAT DU RÔLE D'ÉVALUATION**

Le directeur général dépose le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, qui a été déposé à la municipalité le 15 septembre 2016, par monsieur Mathieu Guimond, évaluateur agréé :

### Valeurs imposables

Terrains	73 671 500	Bâtisses	117 452 600	Total	191 124 100
----------	------------	----------	-------------	-------	-------------

### Valeurs non imposables

Terrains	2 320 700	Bâtisses	9 692 400	Total	12 013 100
----------	-----------	----------	-----------	-------	------------

### Valeurs totales

Terrains	75 992 200	Bâtisses	127 145 000	Total	203 137 200
----------	------------	----------	-------------	-------	-------------

## **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

L'avis sera transmis à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme l'exige la Loi.

## **LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 1022 du code municipal, le directeur général dépose l'état des arriérages de taxes de 100 \$ et plus a été déposé à la table du conseil municipal, pour la somme de 104 914,15 \$.

## **RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – AGRANDISSEMENT, RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE**

Le directeur général dépose le rapport d'ouverture des soumissions qu'il a présidé et qui s'est fait en présence de deux témoins.

### **RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS**

Appel d'offres 2016-002 – Agrandissement de l'Hôtel de ville

Ouverture des soumissions le lundi 17 septembre 2016, 14 h 15, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe, 100 rue de la Fabrique, Sainte-Anne-de-la-Pérade, 2<sup>e</sup> étage.

Sont présent pour la municipalité : Jacques Taillefer, directeur général responsable de l'ouverture des offres, Joanie M. Dion, à titre de témoin et Doris Rocheleau.

Et les représentants des entreprises dont les noms figurent sur la liste des présences ci-jointe.

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT AVANT TAXES	MONTANT AVEC TAXES
Lévesque et associés construction inc. Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 01	611 757,00 \$	703 367,61 \$
Construction R Cloutier inc. Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 03	794 449,71 \$	894 643,81 \$
Construction Jean Pronovost inc. Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 10	699 333,00 \$	804 058,12 \$
Construction CHA-RIC Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 18	683 105,00 \$	785 399,97 \$
Paul-A. Bisson Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 31	653 400,00 \$	751 246,65 \$
A Plus construction inc. Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 31	790 406,00 \$	908 769,30 \$
Therrien entrepreneur général Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 35	739 000,00 \$	849 665,00 \$
Construction St-Amant Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 44	705 353,00 \$	810 979,61 \$
Construction Richard Champagne Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 48	593 487,56 \$	682 262,33 \$
Construction Côté et fils Reçu le 17 octobre 2016, à 13 h 56	686 000,00 \$	788 728,50 \$

### **CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2016.

2016.11.301

### **SDE – DEMANDE DE DÉMARCHES POUR INTERNET HAUTE VITESSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la Société de Développement Économique La Pérade l'enjoignant à faire les démarches nécessaires auprès de la MRC des Chenaux, des députés provinciaux et fédéraux et de toute autre instances pour doter l'ensemble du territoire de la municipalité de l'internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU'effectivement que l'ensemble du territoire de la municipalité n'a pas accès à l'internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'internet haute vitesse est un outil essentiel pour le développement économique, social et communautaire de la municipalité;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité transmette à la MRC des Chenaux et aux députés une demande afin que le territoire de la municipalité soit desservi par l'internet haute vitesse, et ce, dans les meilleurs délais possible.

Adoptée.

2016.11.302

### **GALA ARTISAN DES CHENAUX – ACHAT DE DEUX BILLETS**

CONSIDÉRANT QUE le Gala artisan des Chenaux est un moment pour souligner l'entrepreneurship dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager l'entrepreneurship;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité achète deux billets au coût de 75 \$ chacun pour le Gala Artisan des Chenaux et que la mairesse et le directeur général représentent cette dernière à l'événement.

Adoptée.

2016.11.303

**FORMATION DIRECTEUR GÉNÉRAL – LES REGROUPEMENTS BÉNÉVOLES GRAVITANT AUTOUR DE LA MUNICIPALITÉ : QUELLES SONT LES RÈGLES DU JEU? ET L'ABÉCÉDAIRE DES APPROBATIONS ET AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît et encourage la formation continue de ses employés;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription du directeur général à la formation dispensée par l'Association des directeurs municipaux du Québec portant sur les regroupements bénévoles gravitant autour de la municipalité et l'abécédaire des approbations et autorisations ministérielles en matière de finances publiques qui se tiendra le 22 novembre prochain, à Trois-Rivières au coût de 295 \$, avant toutes taxes applicables et d'autoriser les dépenses inhérentes à cette participation selon les règles du Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés.

Adoptée.

2016.11.304

**PRÉPOSÉ AU RESTAURANT DE L'ARÉNA – EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à de l'embauche pour aider au restaurant de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché et diffusé tel que prescrit par la convention collective liant la municipalité;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'embaucher Alyson Cossette comme Préposée au restaurant de l'aréna et que les termes de cet embauche se réalise selon les dispositions de la convention collective en cours.

Adoptée.

**RAPPORT DU MAIRE – FIXATION DE LA DATE DU DÉPÔT**

Le dépôt du rapport du maire aura lieu le jeudi 17 novembre, à 19 h, au centre récréatif Jean-Guy Houle.

2016.11.305

**RESPONSABLE DES COMITÉS – NOMINATION**

CONSIDÉRANT QU'annuellement les membres du conseil révisent la composition des divers comités;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la liste des comités et de leur(s) responsable(s) soit formée comme suit pour la prochaine année :

**Aréna** : Diane Aubut, Steve Massicotte et Francis Perron;

**Loisirs, vie culturelle et communautaire** : Steve Massicotte, Francis Perron;

**Politique familiale et démarche Municipalité amie des aînés :** Adam Perreault;

**Société de développement économique :** Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Adam Perreault;

**Ressources humaines et matérielles (convention collective) :** Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Adam Perreault;

**Office municipal d'habitation :** Germaine Leboeuf;

**Aqueduc et voirie :** Richard Cossette et Francis Perron;

**Service incendie, premiers répondants et protection civile :** Nancy Benoît;

**Embellissement, parcs et bâtiments (revitalisation, fondation rue Principale) :** Diane Aubut;

**Comité consultatif d'urbanisme :** Nancy Benoît et Richard Cossette;

**Bibliothèque municipale Armand-Goulet :** Germaine Leboeuf;

**Comité de sauvegarde du patrimoine :** Richard Cossette;

**Domaine Seigneurial Sainte-Anne :** Nancy Benoît;

**Comité du 350<sup>e</sup> :** Diane Aubut et Steve Massicotte;

**Développement domiciliaire :** Germaine Leboeuf, Adam Perreault et Francis Perron;

**M.R.C. des Chenaux :** Diane Aubut (en cas d'impossibilité, Steve Massicotte est autorisé à représenter la municipalité au conseil d'administration de la M.R.C. des Chenaux).

Adoptée.

2016.11.306

### **MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachés (C.M. article 116);

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseiller Adam Perreault soit nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2016 jusqu'au 28 février 2017.

QUE la conseillère Germaine Leboeuf soit nommée mairesse suppléante pour les quatre prochains mois, soit du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2017.

QUE le conseiller Richard Cossette soit nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2017 jusqu'à l'assermentation du nouveau conseil élu en novembre 2017.

Adoptée.

2016.11.307

**HÔTEL DE VILLE – FRAIS D’ARCHITECTURE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE la firme d’architecte, au projet d’agrandissement, de rénovation et mise aux normes de l’hôtel de ville a dû revoir ses plans suite aux études de sols;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu l’unanimité d’autoriser la dépense de 9 769,89 \$, avant toute taxes applicables, afin de défrayer les frais supplémentaires d’architecte pour l’agrandissement, la rénovation et la mise aux normes de l’hôtel de ville à la firme Bilodeau, Baril, Leeming architectes.ca.

Adoptée.

2016.11.308

**SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l’unanimité d’autoriser une dépense maximale de 35 \$ par employé et membre du conseil présent pour le souper de Noël des employés et des membres du conseil.

Adoptée.

2016.11.309

**RÉSOLUTION 2014-10-263 – ABROGATION**

CONSIDÉRANT QUE la résolution autorise monsieur René Roy à signer, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier, la servitude découlant de la résolution 2014-10-236 et que ce dernier a été remplacé suite à sa retraite par monsieur Jacques Taillefer;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l’unanimité d’abroger la résolution 2014-10-263.

Adoptée.

2016.11.310

**DÉROGATION MINEURE 14-06 – AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 14-06, sur le lot 4 175 891, pour permettre l’érection d’un bâtiment accessoire de type garage en partie dans une bande riveraine d’un petit ruisseau, mais à plus de 5 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme par le procès-verbal du 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU’avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l’opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera au-dessus du tuyau aqueduc qui dessert les contribuables jusqu’à la limite de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il est suggéré de passer un tuyau d’un pouce et demi dans le tuyau existant de deux pouces qui servira de gaine à l’autre tuyau;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse s’engage à payer les frais des travaux d’aqueduc, le plan de localisation et la servitude notariée;



Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 14-06 et d'autoriser la mairesse Diane Aubut et le directeur général et secrétaire-trésorier Jacques Taillefer à signer les documents à cet effet devant notaire.

Adoptée.

### **CONTRAT ET APPELS D'OFFRES**

2016.11.311

#### **RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait préparer un devis d'appel d'offres par la firme Bilodeau, Baril, Leeming architectes.ca, consultant et a ouvert le processus d'appels d'offres sur le SEAO;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions et la vérification par le consultant des offres soumisses;

CONSIDÉRANT QUE Construction Richard Champagne a été déclaré le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Construction Richard Champagne pour la fourniture des travaux visant l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville dans le cadre de l'appel d'offres 2016-002, selon les spécifications décrites dans les documents de l'appel d'offres et l'engagement pris par l'entrepreneur dans son document de soumission, au montant de 593 487,56 \$ avant toutes les taxes applicables et d'autoriser la dépense conditionnellement à l'approbation et l'obtention du règlement d'emprunt de 300 000 \$ selon les procédures édictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée.

2016.11.312

#### **HÔTEL DE VILLE – ASSISTANCE PENDANT LA CONSTRUCTION – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se faire supporter par des professionnels pendant la période des travaux d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme Bilodeau, Baril, Leeming architectes.ca pour l'assistance pendant la construction au montant de 8 000 \$ avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

### **AVIS DE MOTION**

Aucun point.

### **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucun point.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2016.11.313

#### **FORMATION DES POMPIERS – RÉOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation

pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévoit la formation de 6 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Richard Cossette et appuyé par et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

#### **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2016.11.314

#### **SERVITUDE – VIRÉE ÎLE-DU-LARGE EST – SUIVI ET PROPOSITION DE MESURES COMPENSATOIRES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) afin de réaliser une virée pour les véhicules d'urgences et services publics à la partie Est du chemin de l'Île-du-Large;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a refusé la proposition de mesures compensatoires proposé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du MDDELCC demande aux citoyens d'octroyer une protection à perpétuité à la municipalité pour les mesures compensatoires à réaliser et que cette demande est non recevable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient le lot 4 175 594, d'une dimension de 143 470 m<sup>2</sup> qui se trouve à proximité du lieu où se fera les travaux en vue de la réalisation des travaux pour la virée et que ce lot est majoritairement occupé par des milieux humides;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de décréter une aire de conservation privée pour le lot 4 175 594 et d'affecter cinq fois la superficie de la virée projetée comme mesures compensatoires pour le projet de virée à la partie Est du chemin de l'Île-du-Grand et que le tout soit conditionnel à l'acceptation par le MDDELCC de la mesure proposée sans quoi le lot 4 175 494 conservera sa vocation actuelle.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTION PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 16-04 – LOT 4 174 809 – RÉPUTÉE RENDRE CONFORME L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

Le conseiller Richard Cosette présente le projet de dérogation mineure et explique les implications du dossier.

Aucune question du public présent.

2016.11.315

**DÉROGATION MINEURE – LOT 4 174 809**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a déposé une recommandation favorable à la demande de dérogation concernant le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a retiré ses demandes concernant le bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QU'aucune opposition au projet ne s'est manifesté;

Il est proposé par Richard Cosette et résolu à l'unanimité d'accorder la demande de dérogation mineure concernant la marge latérale du bâtiment principal qui se trouve à cent quatre-vingts centimètres (1,84 mètre) alors que la norme prescrite par le règlement est de deux (2) mètres.

Adoptée.

2016.11.316

**POINT DE DÉPÔT – RECYCLAGE DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DES PILES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser le recyclage sur son territoire et souhaite encourager ses citoyens à recycler;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'adhérer au programme de recyclage des produits électroniques et de faire la demande d'un bac de recyclage pour ces produits.

Adoptée.

**LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)**

2016.11.317

**SURPLUS DE LA COURSE RICHARD TESSIER – ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la course Richard Tessier a fait un profit de 1 078,76 \$ et que ces profits doivent servir à encourager la pratique d'activités physiques pour la population;

CONSIDÉRANT QUE lors des événements de masse il est important de pouvoir communiquer afin d'assurer la sécurité des participants à ces activités;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de quatre appareils de radiocommunication au coût de 1 149,75 \$ taxes incluses avec les surplus de la course Richard Tessier, édition 2016, et que la municipalité défraie la différence entre le montant des profits et le coût réel d'achat.

Adoptée.

2016.11.318

**FÊTES DU 350<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE – GRATUITÉ DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fêtera son 350<sup>e</sup> anniversaire en 2017 et que la municipalité souhaite supporter le comté organisateur;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accorder la gratuité de l'aréna, à compter de midi le 29 décembre 2016 jusqu'au lundi 2 janvier 2017 inclusivement, pour la grande soirée d'ouverture des fêtes.

Adoptée.

**DIVERS**

Aucun point.

**PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)**

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Montée de l'Enseigne – Nomination;
- Immeubles non taxables;
- Coûts de l'hôtel de ville;
- RVHQ – Site.

**RAPPORT DES COMITÉS**

- 350<sup>e</sup> – Vente de billets;
- Ressources humaines – Équité salariale;
- OMH – En attente de la position de la MRC;
- Soirée des bénévoles;
- MRC – Étude des budgets;
- Loi 106 – Rencontre du préfet.

2016.11.319

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 27.

Adoptée.

---

Diane Aubut  
Mairesse

---

Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Aubut, mairesse